

---

---

**Petits navires — Réchauds de cuisine  
alimentés par combustible liquide**

*Small craft — Liquid-fuelled galley stoves*

**iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)**

[ISO 14895:2000](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/01898309-940e-42ff-875e-4e29e6818fa6/iso-14895-2000)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/01898309-940e-42ff-875e-4e29e6818fa6/iso-14895-2000>



**PDF — Exonération de responsabilité**

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 14895:2000

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/01898309-940e-42ff-875e-4e29e6818fa6/iso-14895-2000>

© ISO 2000

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20  
Tel. + 41 22 749 01 11  
Fax + 41 22 749 09 47  
E-mail [copyright@iso.ch](mailto:copyright@iso.ch)  
Web [www.iso.ch](http://www.iso.ch)

Imprimé en Suisse

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 3.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments de la présente Norme internationale peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

La Norme internationale ISO 14895 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 188, *Navires de plaisance*.

L'annexe A constitue un élément normatif de la présente Norme internationale.

**ITeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**  
ISO 14895:2000  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/01898309-940e-42ff-875e-4e29e6818fa6/iso-14895-2000>

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 14895:2000

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/01898309-940e-42ff-875e-4e29e6818fa6/iso-14895-2000>

# Petits navires — Réchauds de cuisine alimentés par combustible liquide

## 1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie la conception et le montage des réchauds de cuisine installés de façon permanente et alimentés par des combustibles qui sont liquides à la pression atmosphérique, sur les petits navires ayant une longueur de coque maximale de 24 m.

La présente Norme internationale ne couvre pas les appareils de cuisson spécialement conçus comme réchauds de camping portables autonomes ou destinés à être utilisés comme tels.

## 2 Références normatives

Les documents normatifs suivants contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Pour les références datées, les amendements ultérieurs ou les révisions de ces publications ne s'appliquent pas. Toutefois, les parties prenantes aux accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des documents normatifs indiqués ci-après. Pour les références non datées, la dernière édition du document normatif en référence s'applique. Les membres de l'ISO et de la CEI possèdent le registre des Normes internationales en vigueur.

ISO 14895:2000

ISO 10239:2000, *Petits navires — Installations alimentées en gaz de pétrole liquéfiés (GPL)*.

ISO 9094-1:—<sup>1)</sup>, *Petits navires — Protection contre l'incendie — Partie 1: Navires d'une longueur de coque inférieure ou égale à 15 m*.

ISO 9094-2:—<sup>2)</sup>, *Petits navires — Protection contre l'incendie — Partie 2: Navires d'une longueur de coque supérieure à 15 m*.

ISO 10240:1995, *Navires de plaisance — Manuel du propriétaire*.

ISO 10133:2000, *Petits navires — Systèmes électriques — Installations à très basse tension à courant continu*.

## 3 Termes et définitions

Pour les besoins de la présente Norme internationale, les termes et définitions suivants s'appliquent.

### 3.1

#### réchaud de cuisine

#### réchaud

appareil conçu pour cuisiner, composé de brûleurs, d'un four, d'un élément de grillage ou d'une combinaison quelconque de ces éléments

1) À publier.

2) À publier.

### 3.2

#### **combustible liquide**

combustible qui est liquide à la pression atmosphérique

EXEMPLE Alcool, kérosène et carburant diesel.

### 3.3

#### **essence**

huile lourde de pétrole pour moteurs à allumage par étincelle

### 3.4

#### **directement accessible**

pouvant être atteint dans le cadre du fonctionnement, du contrôle ou de l'entretien sans démontage d'aucun élément de la structure du navire ni l'usage d'aucun outil

### 3.5

#### **appareil étanche**

appareil à système de combustion dans lequel l'admission d'air de combustion et l'échappement des produits de combustion passent par un réseau de canalisations étanches, relié à la chambre de combustion fermée et débouchant à l'extérieur du navire

## 4 Généralités

## iTeh STANDARD PREVIEW

**4.1** Les réchauds doivent être installés conformément aux instructions du fabricant relatives aux équipements des petits navires et conformément aux exigences de la présente Norme internationale.

**4.2** Il ne doit pas être installé de réchauds utilisant de l'essence pour le fonctionnement ou pour l'amorçage sous quelque forme que ce soit, liquide ou semi-liquide.

**4.3** Un avertissement, écrit de façon lisible et indélébile, et couvrant l'ensemble du fonctionnement du réchaud, y compris le cas échéant, le mode opératoire de remplissage en combustible ainsi que tous les risques spécifiques qu'implique l'utilisation du réchaud, doit être installé sur le réchaud ou à proximité immédiate de celui-ci. Voir 5.3, 5.8 et 5.9.

**4.4** Le réchaud doit pouvoir fonctionner lorsque le navire tangue ou prend de la gîte dans n'importe quelle direction par rapport à l'horizontale jusqu'à un angle maximal de 15° et pendant au moins 15 s. Sur les voiliers monocoques, les réchauds doivent être suspendus à des cardans afin de pouvoir fonctionner sous une gîte prolongée de 30°.

**4.5** Il ne doit pas être nécessaire de passer la main au-dessus d'un brûleur allumé pour avoir accès aux commandes des brûleurs.

**4.6** Il faut prévoir, sur les surfaces de cuisson des réchauds ou à proximité, des moyens permettant d'éviter que les ustensiles de cuisine, qu'ils soient profonds ou non, ne glissent ou ne tombent du réchaud, à des angles maximaux de 15° en tangage ou 30° en roulis pour les voiliers, et de 15° dans ces deux axes pour les navires à moteur.

**4.7** Les portes de four doivent être munies d'un système permettant d'éviter qu'elles ne s'ouvrent à l'improviste en raison de la force exercée par un glissement des plats ou ustensiles dans le four.

**4.8** Le métal des réservoirs de combustible doit être résistant à la corrosion interne et externe. Les soudures doivent être soudées ou brasées fort, sauf pour les réservoirs remplis d'un combustible contenu dans un matériau absorbant.

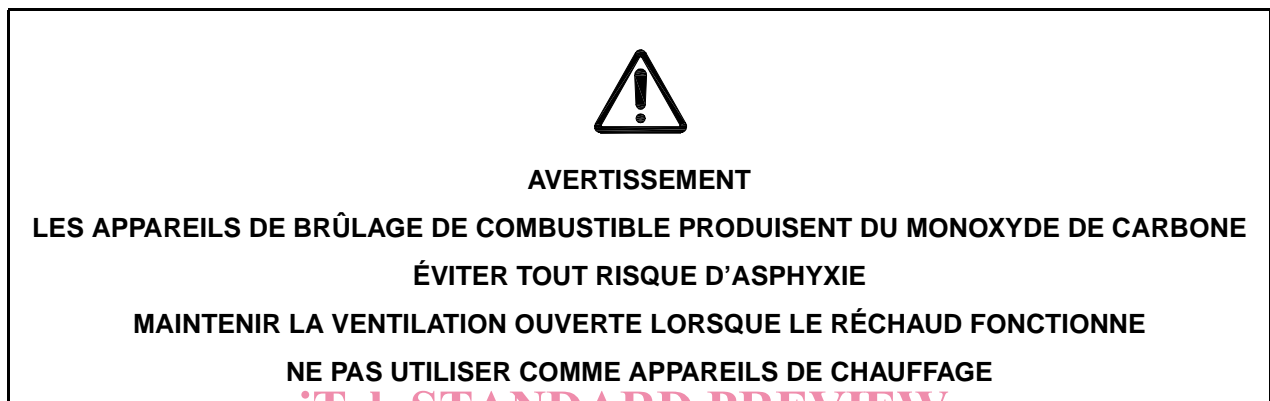
**4.9** Les boutons de commande du réchaud ne doivent pas être métalliques ou doivent être placés de telle sorte qu'ils ne chauffent pas lorsque le réchaud fonctionne.

## 5 Installation

**5.1** Les réchauds, ainsi que tous leurs réservoirs distants d'alimentation en combustible, doivent être fixés de façon sûre au navire.

**5.2** Le réchaud doit être installé conformément à l'ISO 9094-1 et à l'ISO 9094-2, pour les réchauds à flamme nue non raccordés à une canalisation d'évacuation. Cela ne s'applique pas aux boutons de commande du réchaud. Voir 4.9.

**5.3** Un avertissement écrit de façon lisible et indélébile, rédigé dans une langue acceptable dans le pays d'utilisation, doit être apposé sur le réchaud ou à proximité de celui-ci. Il doit au moins fournir les informations suivantes:



La dernière ligne n'est pas nécessaire pour les réchauds raccordés à une canalisation d'évacuation. Cet avertissement n'est pas nécessaire pour les réchauds étanches.

**5.4** Un robinet d'arrêt facilement accessible, non intégré au réchaud, doit être placé à côté des réservoirs de combustible distants, c'est-à-dire qui ne sont pas intégrés au réchaud. Le robinet doit être conçu de façon à se fermer dans le sens inverse d'écoulement; les positions d'arrêt et de marche doivent y figurer, ainsi que le sens de fermeture. Si le robinet est situé à l'extérieur de la cuisine, un second robinet doit être installé sur la canalisation d'alimentation, dans la cuisine, à un emplacement directement accessible sans avoir à passer la main au-dessus des brûleurs, et qui se situe en dehors de la zone II définie dans l'ISO 9094-1 et l'ISO 9094-2.

**5.5** Les réservoirs distants installés dans le compartiment contenant le réchaud doivent se situer en dehors de la zone II définie dans l'ISO 9094-1 et l'ISO 9094-2.

**5.6** Une seule canalisation ou un seul flexible d'alimentation en combustible, sans joint ni raccord, doit relier le robinet d'arrêt du réservoir de combustible distant au robinet d'arrêt du réchaud, ou au robinet d'arrêt situé sur le tronçon de flexible immédiatement en amont d'un réchaud à cardan.

**5.7** Les dispositifs de remplissage des réservoirs distants doivent se situer en dehors de la zone II définie dans l'ISO 9094-1 et l'ISO 9094-2.

**5.8** Les réchauds à réservoirs de combustible intégrés doivent être accompagnés d'un avertissement écrit de façon indélébile, apposé sur le réchaud ou à proximité de celui-ci, sur lequel doivent figurer les informations suivantes, rédigées dans une langue acceptable dans le pays d'utilisation:



**5.9** Les réchauds non soumis à pression, à réservoirs intégrés remplis de combustible contenu dans un matériau absorbant, et conçus de sorte que le réservoir de combustible puisse être retiré pour procéder au remplissage, doivent être équipés d'un avertissement fournissant les informations suivantes, rédigées dans une langue acceptable dans le pays d'utilisation:



**5.10** Les orifices de remplissage des réservoirs de combustible doivent être identifiés de façon à indiquer le type de combustible à utiliser avec le système. Le mot «COMBUSTIBLE» ne doit pas être employé seul.

**5.11** La ventilation des cabines contenant des réchauds de cuisine à flamme nue (non étanches) doit être conforme à l'ISO 10239.

**5.12** Le cas échéant, les canalisations d'évacuation des produits de combustion, doivent être conformes à l'ISO 10239.

**5.13** Le fabricant du réchaud doit fournir, en même temps que le réchaud lui-même, des instructions d'installation conformes à la présente Norme internationale.

## **6 Conception et construction du réchaud**

**6.1** Les bacs ou les cuves d'amorçage contenant le carburant liquide doivent être fixés au brûleur ou au générateur de façon à assurer une liaison constante avec ces derniers.

**6.2** Les bacs ou les cuves d'amorçage doivent être conçus de façon à pouvoir recevoir le combustible sans que celui-ci ne se renverse en cas de tangage ou de roulis du navire jusqu'à un angle de 15°, quel que soit l'axe d'inclinaison.



- 6.3** Une cuvette de récupération étanche non inflammable et directement accessible, d'une profondeur d'au moins 20 mm, doit être placée sous chaque brûleur; sa contenance doit être suffisante pour recevoir tout le combustible débordant du bac d'amorçage dans les conditions de tangage ou de roulis spécifiées en 4.6.
- 6.4** Les réservoirs d'alimentation en combustible distants non soumis à pression doivent être soumis à un essai de résistance à une pression interne de 20 kPa sans fuir.
- 6.5** Les réservoirs de combustible liquide sous pression doivent être équipés d'une soupape de surpression conçue pour se déclencher à une pression égale au maximum au double de la pression de vapeur du combustible utilisé à 60 °C.
- 6.6** Les réservoirs de combustible liquide sous pression intégrés à un réchaud doivent être protégés par un écran ou isolés de telle sorte que lors d'un fonctionnement continu, dans les conditions maximales de chaleur, la pression du réservoir ne dépasse pas 50 % de la pression de la soupape de surpression.
- 6.7** Les réservoirs de combustible sous pression doivent être conçus de façon à pouvoir supporter une pression quatre fois plus élevée que la pression de la soupape de surpression.
- 6.8** Les réservoirs de combustible liquide sous pression doivent être soumis à un essai de résistance à une pression interne égale au minimum au double de la pression de service de conception, ou à une pression de 700 kPa, si cette dernière valeur est plus élevée.
- 6.9** Les réchauds munis de systèmes électriques à très basse tension nécessitant une connexion au système électrique du navire doivent être munis de connexions conformes à l'ISO 10133.

## 7 Marquage

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
(standards.iteh.ai)

Chaque réchaud doit être marqué ou étiqueté de façon indélébile avec les informations suivantes:

- nom du fabricant ou marque de fabrique; [ISO 14895:2000](#)
- numéro du modèle; <https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/01898309-940e-42ff-875e-4e29e6818fa6/iso-14895-2000>
- numéro de série;
- type(s) de combustible, près de l'orifice de remplissage du réservoir.